

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12918**

### Intitulé

Maçon spécialisé en pierre calcaire

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Chambre de métiers du Lot                | Président de la chambre des métiers du Lot       |

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

232s Exécution des ouvrages

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le maçon spécialisé en pierre calcaire intervient surtout sur les maçonneries dites de parement et en rénovation du patrimoine existant. Il intervient seul ou en équipe sur des ouvrages porteurs, de parements et surtout dans la restauration du patrimoine bâti en pierre calcaire.

Compétences ou capacités attestées :

Capacité à reconnaître du calcaire, le patrimoine bâti Lotois,

Capacité à tracer des épures, à tailler un bloc de calcaire, à sculpter un élément de décoration, à bâtir en pierre, à respecter les normes, les règles de sécurité et la préservation de l'environnement

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'ouvrier qualifié en pierre calcaire est un salarié employé par des entreprises de maçonnerie, de taille de pierre ou plus largement par des entreprises générales du bâtiment.

Emploi accessible : ouvrier spécialisé, tailleur de pierre

### Codes des fiches ROME les plus proches :

F1703 : Maçonnerie

F1612 : Taille et décoration de pierres

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification repose sur des mises en situation recouvrant tous les aspects du métier que ce soit sur la préparation du chantier, le choix du matériel, le travail de la pierre, la maçonnerie et le rendu final.

La sculpture représente également un point important des compétences à acquérir.

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | OUI NON |   | COMPOSITION DES JURYS                   |
|------------------------------------------------------------------|---------|---|-----------------------------------------|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant |         | X |                                         |
| En contrat d'apprentissage                                       | X       |   | 4 artisans et deux enseignants salariés |
| Après un parcours de formation continue                          | X       |   | 4 artisans et deux enseignants salariés |
| En contrat de professionnalisation                               | X       |   | 4 artisans et deux enseignants salariés |
| Par candidature individuelle                                     |         | X |                                         |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2005                      | X       |   | 4 artisans et deux enseignants salariés |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

| LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS | ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX |
|------------------------------------|-------------------------------------|
|------------------------------------|-------------------------------------|

### Base légale

#### Référence du décret général :

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 octobre 2005 publié au Journal Officiel du 18 novembre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 18 novembre 2005, jusqu'au 18 novembre 2010.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :**

Arrêté du 31 août 2011 publié au Journal Officiel du 7 septembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau V, sous l'intitulé "Maçon spécialisé en pierre calcaire" avec effet au 18 novembre 2010, jusqu'au 7 septembre 2016.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 28 mai 2001 publié au Journal Officiel du 09 juin 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

**Pour plus d'informations****Statistiques :**

8 bénéficiaires du titre par an.

**Autres sources d'information :**

Contact e-mail : [www.cma-cahors.fr](mailto:www.cma-cahors.fr)

Ecole des métiers du Lot

**Lieu(x) de certification :**

Chambre de Métiers du Lot  
rue Saint-Ambroise  
46000 Cahors

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Ecole des Métiers du Lot  
rue Saint-Ambroise  
46000 Cahors

**Historique de la certification :**

**Certification précédente :** Maçon spécialisé en pierre calcaire